



N° SP_2019_02_004

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION (4EME COMMISSION pour avis)

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction Bâtiments

OBJET : Projet de création d'un stade d'athlétisme couvert sur le site de CHEOPS

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Lors du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée départementale avait donné son accord à la création par le Département d'une salle d'athlétisme couverte sur le site de CHEOPS 87.

Cet équipement à dimension régionale aura pour vocation principale de dynamiser et de développer la pratique de l'athlétisme sur la Haute-Vienne à travers l'organisation de compétitions de haut-niveau et l'accueil de stages et d'entraînements sportifs. Il devrait contribuer aussi à renforcer la notoriété et l'attractivité du site de CHEOPS. Cette salle devra également pouvoir répondre à l'organisation de compétitions ou de manifestations exceptionnelles pour d'autres disciplines.

La présente délibération a pour objet de vous présenter l'état d'avancement de ce dossier, d'approuver le préprogramme de cette opération et de poursuivre les études correspondantes.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	2 500 000 €	400 000 €		
Recettes				

RAPPORT

Les études d'opportunité confiées au cabinet ADOC ont permis d'établir la faisabilité d'un stade d'athlétisme couvert de niveau régional sur le site de CHEOPS. Cette première approche concluait sur une surface de plancher d'environ 9 350 m² pour un coût total d'opération évalué à 17,76 millions d'euros TTC (valeur novembre 2017).

Celui-ci comprenait notamment :

- une aire de compétition répondant aux critères de classement de la FFA pour les équipements de niveau régional : anneau de 200 m dans lequel s'inscrivent pistes en ligne droite, aires de sauts et de lancer de poids ;
- une capacité d'accueil de 1 000 places dont 500 en tribune télescopique, cette dernière permettant de dégager des couloirs en ligne droite sur une longueur supérieure à 60 m ;
- une salle multisports de 50 x 26 m permettant de diversifier les pratiques sportives de l'équipement et répondant surtout aux besoins de surface pour l'échauffement lors de compétitions ;
- l'ensemble des annexes nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, y compris pour l'organisation de compétitions : locaux de stockage, salle de musculation, local chronométrie, salle de protocole/presse, salle de réunion,...

À partir des besoins exprimés par différentes instances fédérales et des arbitrages formulés par le comité de pilotage lors des réunions de concertation menées en septembre et novembre 2018, le cabinet ADOC a été invité à poursuivre les études de pré-programmation, en recherchant des pistes d'optimisation des surfaces et de mutualisation des locaux du site de CHEOPS, en intégrant dans la réflexion les deux gymnases existants au projet.

Dans le cadre de sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le cabinet propose un scénario optimisé déclinant :

- 1- les différents espaces du stade couvert et leurs surfaces ;
- 2- la maîtrise du foncier ;
- 3- l'approche environnementale du projet ;
- 4- le coût d'investissement de l'opération ;
- 5- l'intégration du complexe sportif existant ;
- 6- les pistes du cofinancement du projet ;
- 7- la poursuite des études.

I – Les différents espaces du stade couvert et leurs surfaces

Cet équipement sportif représente une surface totale de 11 502 m² dont environ 8 000 m² en espaces bâtis (hors locaux mutualisés avec le site de CHEOPS) et 3 500 m² en espace extérieur aménagé.

A - Espaces bâtis (8 000 m²)

1. espace **accueil** (100 m²)
 - un hall d'accueil avec sas, comptoir d'accueil et bureau de gestion.
2. espace **spectateurs** (1 100 m²)
 - 1 tribune fixe de 500 places assises ;
 - 1 espace polyvalent (spectateurs/entraînements sportifs) permettant l'installation de gradins démontables pouvant accueillir 250 places assises supplémentaires ;
 - 1 course périphérique en surplomb de l'aire d'évolution pour 250 places debout ;

soit un total de 1 000 places dont 250 debout en configuration compétition ;

- une zone buvette avec local de stockage ;
- des locaux d'isolement pour sécurité ERP ;
- deux blocs sanitaires avec séparation hommes/femmes.

3. espace **sportifs** (5 915 m²)

- une aire de compétition avec :
 - 1 anneau à virages relevés de 200 m à 6 couloirs ;
 - 1 ligne droite de 60 m à 8 couloirs ;
 - 1 aire de saut en longueur et triple saut avec 2 espaces de pratique ;
 - 1 aire de saut en hauteur ;
 - 2 aires de saut à la perche ;
 - 1 aire de lancer de poids.

L'anneau central, d'une surface de l'ordre de 2 200 m² (soit 2 surfaces sportives d'un gymnase standard) sera conçu pour permettre l'organisation de compétitions dans d'autres disciplines (badminton, gymnastique...) ;

- un espace d'échauffement avec :
 - 1 ligne droite de 120 m à 4 couloirs ;
 - des aires de réception des sauts (longueur, hauteur et perche) ;
 - 2 cages d'entraînements au lancer (marteau et disque) ;
- 3 couloirs d'entraînement dans l'espace polyvalent gradins démontables ci-avant ;
- des vestiaires-sanitaires comprenant :
 - 4 vestiaires de 30 m² chacun ;
 - 2 vestiaires de 20 m² chacun ;
 - 2 blocs sanitaires de 15 m² chacun ;
- une salle de musculation et balnéothérapie pouvant accueillir 20 à 30 athlètes en simultané ;
- des locaux de stockage pour matériel sportif.

4. espace annexe **compétitions** (125 m²)

- une infirmerie ;
- une chambre d'appel, un local chronométrie, un local régie/animation, un local direction/PC sécurité ;
- un secrétariat de compétition/salle de réunion.

5. espace **technique** (400 m²)

- des locaux techniques ;
- des locaux de stockage matériel technique et d'entretien.

6. des **circulations** (360 m²).

B – Les locaux mutualisés avec ceux de CHEOPS

- une salle de réception ;
- un local antidopage comprenant 1 salle d'attente, 2 salles de consultation (sur le site de CHEOPS) ;
- une salle de protocole/salle presse ;
- un bureau pour les agents techniques ;
- un vestiaire et un bloc sanitaire dédié au personnel.

C – Les espaces extérieurs aménagés (3 500 m²)

- un parvis d'accueil ;

- des dégagements et espaces d'accompagnement ;
- une aire de stationnement ;
- une zone de dépose bus ;
- une cour de service, des voiries de desserte.

II – La maîtrise du foncier

Au regard des contraintes d'urbanisme relatives à la distance à respecter depuis les limites séparatives, la surface foncière actuellement disponible d'environ 17 500 m² (en intégrant la parcelle affectée au logement de fonction) est compatible avec le scénario proposé.

Cependant, afin de disposer d'une plus grande ouverture côté rue de Feytiat pour mieux répondre aux besoins de desserte du site, de stationnement, de réalisation des ouvrages d'assainissement et de raccordements au réseau public, des négociations sont actuellement engagées avec les différents propriétaires des parcelles privées mitoyennes.

III – L'approche environnementale du projet

L'ambition est de réaliser un bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone au travers de la démarche d'expérimentation nationale E+C-. Les niveaux de performance recherchés suivant le référentiel « énergie-carbone » sont les suivants :

- bilan énergétique : E3 ;
- bilan émission de gaz à effet de serre : C1.

Vu le nombre restreint de retours d'expériences à ce jour sur des projets d'équipements sportifs, il est difficile de définir à ce stade de manière fiable des préconisations conformes au niveau attendu.

Toutefois, au vu des connaissances actuelles sur cette nouvelle démarche E+C-, certaines solutions sont à envisager pour atteindre les objectifs programmatiques :

- production de chaleur type biomasse,
- géothermie sur sonde verticale,
- production de chaleur classique (gaz) à haute performance avec panneaux photovoltaïques,
- alimentation par un réseau de chaleur en énergie renouvelable (si projet de réseau urbain),
- traitement des postes les plus lourds en termes d'émissions de carbone (infra et suprastructure),
- usage privilégié d'isolants bio-sourcés et de revêtements à faible impact carbone.

La toiture du bâtiment sera conçue pour permettre de recevoir en surimposition l'installation de panneaux photovoltaïques.

IV – Le coût d'investissement de l'opération

Sur la base du scénario défini ci-avant, **le coût de l'opération (valeur août 2018), démarche environnementale incluse, mais hors acquisitions foncières, serait de 17 500 000 € TTC.**

V - L'intégration du complexe sportif couvert existant

Le site de CHEOPS dispose d'un complexe sportif couvert comprenant :

- un hall d'accueil,
- une grande salle sportive de dimension 44x25x7 m,
- une petite salle sportive de dimension 19x31x5 m,
- des vestiaires/sanitaires,
- des locaux de rangement,
- un espace de musculation,
- des locaux techniques.

De par sa proximité immédiate au futur projet, cet équipement sportif doit être intégré, par cohérence d'organisation et d'aménagement, dans le périmètre d'étude de la future salle.

La rénovation du gymnase permettra de conserver les pratiques actuelles et de mutualiser les usages. Cet équipement devra être relié au nouveau stade couvert via une coursive protégée. La production de chauffage de cet équipement serait couplée à celle de la salle d'athlétisme couverte.

Le montant des travaux pour cette rénovation est estimé à 520 000 euros H.T.

→ soit un coût d'opération nouvelle de l'ordre de 780 000 € TTC.

Il est proposé d'intégrer les études techniques de cette rénovation en tranche conditionnelle dans le futur marché de maîtrise d'œuvre.

VI- Les pistes de cofinancement du projet

Dès finalisation du programme de l'opération, plusieurs demandes vont pouvoir être établies en vue de l'obtention de cofinancements pour la réalisation de l'opération auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du FEDER et du CNDS.

VII - Poursuite de l'opération

Sur la base de ce préprogramme le cabinet ADOC va établir en collaboration avec les différents intervenants le programme détaillé de l'opération. Un concours de maîtrise d'œuvre devrait être lancé avant l'été permettant d'effectuer le choix du lauréat et du projet avant la fin de l'année 2019. Dans l'immédiat, il est proposé de limiter l'inscription de l'autorisation de programme à 2 500 000 € assortie d'un crédit de paiement de **400 000 €** sur cet exercice pour permettre la poursuite des études, notifier le marché de maîtrise d'œuvre et réaliser les éventuelles acquisitions financières.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est présenté.

DECISION

Vu la délibération de la séance plénière du 17 octobre 2017 relative au lancement d'une étude de faisabilité de construction d'un stade d'athlétisme couvert ;

Vu la délibération de la séance plénière du 8 février 2018 approuvant le projet de construction d'un stade d'athlétisme couvert sur le site de CHEOPS ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le contenu du préprogramme du stade d'athlétisme couvert tel qu'exposé dans le présent rapport ;

d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 2 500 000 € pour engager les études de maîtrise d'œuvre et les études préalables et l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 400 000 € ;

d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région, de l'Etat et de l'Europe concernant cette opération ;

d'autoriser le Président à lancer les consultations pour les études et les prestations diverses nécessaires à la mise en œuvre du projet, à signer les marchés et les autorisations administratives nécessaires à l'engagement de cette opération.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 14 février 2019
Affiché le 14 février 2019
Publié au RAA du Département le 18 février 2019